

**Commission de la recherche du conseil académique
du 14 janvier 2021
Délibération 2021/01/CR-004**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 ;

Vu la délibération 2020/12/CA-100 du conseil d'administration en date du 14 décembre 2020 qui fixe le montant de l'enveloppe recherche pour 2021 ;

Vu la délibération 2020/11/CR-041 de la commission de la recherche du 12 novembre 2020 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2021

Vu la délibération 2021/01/CR-003 de la commission de la recherche du 14 janvier 2021 fixant les modalités de calcul des dotations aux UMR et URU pour le contrat quinquennal 2021-2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche adoptent les dotations aux structures de recherche pour l'année 2021.

Toulouse, le 16 mars 2021

Le Président,




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0